

Regards sur le mandat 2005-2010

Implication

Qualité

Innovation

Proximité

Solidarité

Équilibre

Démocratie

Dialogue



santé
famille
retraite
services

L'essentiel
et plus encore

Sommaire

Enjeux PAGE 4

Accompagner les personnes

L'action sanitaire et sociale PAGE 6

La santé PAGE 8

Le vieillissement PAGE 10

Accompagner les professionnels

La prévention des risques professionnels
et la santé-sécurité au travail PAGE 12

Les crises agricoles PAGE 14

S'engager pour l'avenir

Le financement de la protection
sociale agricole PAGE 16

L'offre de services sur les territoires PAGE 18

L'innovation PAGE 20

Faire vivre la démocratie mutualiste

..... PAGE 22

Glossaire et remerciements PAGE 23

“ S’engager et entreprendre pour conforter notre réussite ”



« Chaque nouveau mandat est l’occasion de réfléchir ensemble aux enjeux de l’institution face aux transformations de son environnement.

Le Plan d’Action Stratégique 2006-2010 (PAS) témoigne de notre ambition collective à être acteurs à part entière des évolutions de la protection sociale pour offrir le meilleur service à nos adhérents. Il marque un tournant dans la mesure où il fait évoluer notre organisation et la manière de travailler des élus. Nous avons su mener cette mutation par nous-mêmes et répondre ainsi aux exigences de nos assurés et des pouvoirs publics en termes d’efficacité, de qualité du service, de sécurisation mais aussi de cohérence de notre réseau.

« La force de notre vie mutualiste réside dans notre réseau de délégués, acteurs d’une protection sociale de qualité et d’une offre de services innovante »

Parallèlement, par la mise en œuvre d’une approche globale de la protection sociale, nous avons consolidé le guichet unique qui apparaît, plus que jamais, comme un système moderne et exemplaire. Nous sommes reconnus aujourd’hui pour notre expertise des territoires, notre appréciation des besoins et notre façon d’y répondre. Ces savoir-faire font figure de référence et nous permettent d’être entendu en tant qu’interlocuteur incontournable dans l’élaboration des politiques sociales.

Les élus de la MSA ont impulsé ce mouvement et contribuent à la mise en œuvre rapide et concrète des actions. Le PAS renforce leur rôle politique avec un niveau croissant d’engagement et de compétences. Pour qu’ils soient en mesure de s’investir pleinement cela implique des moyens et une formation ambitieuse. La force de notre vie mutualiste réside dans notre réseau de délégués ; le lien privilégié qu’ils entretiennent avec les adhérents constitue une garantie de proximité et de pertinence des actions de la MSA. Ils sont les acteurs d’une protection sociale de qualité et d’une offre de services innovante. Aussi, l’un des enjeux pour le prochain mandat réside-t-il dans notre aptitude à constamment entreprendre et expérimenter sur les territoires grâce à une bonne collaboration entre élus et salariés.

La réussite des élections de 2010 sera la meilleure démonstration de toute la vitalité de notre démocratie. Un taux de participation élevé nous confortera auprès de nos partenaires et des pouvoirs publics. J’attends de chacun un engagement fort et mobilisateur autour de cette étape essentielle pour une gouvernance mutualiste toujours plus vivante et attractive. »

Gérard Pelhate,
Président de la Caisse Centrale
de Mutualité Sociale Agricole.

“ Nous préparons l’avenir avec responsabilité ”

Dynamiser le réseau pour optimiser le service aux adhérents, c’est l’objectif de la démarche de restructuration dans laquelle s’est engagée la MSA. De l’appropriation à la mise en œuvre, elle a su faire évoluer sa gouvernance tout en respectant ses valeurs. Explications de Jean-François Belliard, 1^{er} vice-président de la CCMSA.



Comment s’organise cette démarche de restructuration ?

Nous sommes passés de 57 entreprises en 2005 à 39 aujourd’hui ; 18 fusions seront réalisées le 1^{er} janvier ou le 1^{er} avril 2010. Cette volonté de nous restructurer provient de notre fonctionnement démocratique et démontre notre capacité à préparer l’avenir avec responsabilité, au lieu de subir ou de se voir imposer des décisions. Dès 2005, en concertation avec l’ensemble du réseau, nous avons décidé de finaliser le travail entrepris en 2001, au sein d’un groupe gouvernance, en fixant un objectif de 35 caisses au 1^{er} avril 2010.

de santé ; nombre de caisses recouvrent ce périmètre. Pour autant, il ne permet pas de répondre à tous les besoins politiques et de coopération technique. Aussi devons-nous rechercher de plus grandes synergies entre les caisses à un niveau interrégional. Notre choix s’est porté sur 5 grandes régions institutionnelles regroupant entre 6 et 9 caisses. Ce cadre servira aux désignations des représentants de chaque région dans les commissions institutionnelles mises en place par la caisse centrale. Chaque région peut aussi s’organiser autour de missions telles que la formation des élus et/ou du personnel.

« Le nouveau périmètre des caisses implique un nouveau mode d’animation mutualiste et managériale »

Notre démocratie interne s’est ensuite illustrée lors de l’assemblée générale de 2008, nos délégués confiant au conseil central la responsabilité de conclure les processus de rapprochements pour les caisses dont le retard ou les difficultés pouvaient remettre en cause ce projet institutionnel.

Que devient le niveau régional dans ce nouveau réseau ?

Le niveau régional reste incontournable en matière

En 2010, quel sera le fonctionnement d’un réseau à 35 caisses ?

Le nouveau périmètre des caisses implique un nouveau mode d’animation mutualiste et managériale. Ainsi le niveau d’implication des présidents et premiers vice-présidents sera-t-il renforcé. Plus généralement, ce sont tous les administrateurs qui s’engageront davantage. De son côté, la caisse centrale se portera toujours garante de l’unité, de la cohérence et de la dynamisation d’un réseau reconfiguré par un pilotage adapté et efficient.

“ Un mutualisme rénové et renforcé ”

La MSA a démontré l'importance qu'elle accorde à son mode de gouvernance et à ses élus en inscrivant la vie mutualiste parmi les priorités du Plan d'Action Stratégique 2006-2010. Le prochain mandat devra poursuivre la démarche engagée. Les commentaires de Marie-Claire Quesnel, présidente de la commission de la vie institutionnelle (CVI) de la CCMSA.



Quels ont été les points marquants de la vie mutualiste au cours de ce mandat ?

Ce mandat a été marqué par la restructuration de notre réseau et la nécessité d'adapter notre organisation politique. Les caisses ont mené une réflexion pour préciser le fonctionnement des instances et le rôle des élus, le conseil d'administration étant garant de la cohérence pluridépartementale. L'agrandissement des territoires, conjugué à la diminution du nombre des administrateurs, suppose un engagement plus fort des élus et une plus grande coopération entre le conseil d'administration et les comités (CPSS, CPSNS, CASS).

Dans ce cadre, quelles sont les missions des comités départementaux ?

Les comités départementaux ont été voulus pour faire vivre la proximité. Quels que soient les rôles que leur confie le conseil d'administration, ils ont pour mission prioritaire et commune d'animer le territoire.

« La sensibilité qu'apportent les élus à la mise en œuvre de la protection sociale est notre valeur ajoutée »

Pour impulser cette dynamique, ils s'appuient sur les échelons locaux. Cette démarche doit être inscrite

dans une feuille de route, fixée par le conseil d'administration, qui trace les perspectives et les objectifs tout en ménageant des espaces d'initiatives pour les délégués cantonaux.

En quoi l'implication des élus locaux dans les projets est-elle importante ?

Ce rapport témoigne de l'engagement des délégués sur le terrain, de leur capacité à détecter les besoins, à agir pour y répondre concrètement et à être réactifs en cas de difficultés. La sensibilité qu'ils apportent à la mise en œuvre de la protection sociale est sans équivalent dans les autres régimes ; c'est notre valeur ajoutée. Ce savoir-faire mérite d'être capitalisé en interne et valorisé en externe, pour une meilleure reconnaissance des élus. Il constitue un levier pour aborder les élections avec optimisme et ambition.

Quels sont les enjeux pour le prochain mandat ?

La formation et l'accompagnement de nos élus sont indispensables pour qu'ils s'épanouissent dans leur rôle et concrétisent leur engagement. La maturité et le maillage de notre réseau, ainsi que le travail accompli au cours de ce mandat nous permettent aujourd'hui d'aller plus loin pour nous doter d'un socle commun d'engagements institutionnels pour l'échelon local de 2010.



“ Les élus se sont impliqués tout au long du projet de micro-crèche ”

Avec plus de 100 micro-crèches créées ou en projet, la MSA a su s'investir dans une expérimentation impulsée par les pouvoirs publics en 2007.

Accueillant neuf enfants au maximum, ce mode de garde alternatif permet aux parents de communes isolées d'aller travailler sereinement.

Témoignages d'Anne Begouin, vice-présidente de la MSA

Charente-Maritime (à gauche), et de Nathalie Berthonnaud, mère de cinq enfants, sur la micro-crèche inaugurée le 22 novembre 2008 à Germignac.

Pourquoi avoir créé une micro-crèche à Germignac ?

AB : Le canton d'Archiac, où se situe Germignac, est très rural. Il manquait d'assistantes maternelles et n'avait pas de crèche. Or de plus en plus de jeunes couples s'installent dans la région et cherchent des solutions de garde. Ce souhait des familles de disposer de structures collectives a été entendu par les délégués qui sont allés à la rencontre des assistantes maternelles. Elles cherchaient justement à se regrouper

pour améliorer leurs conditions de travail. Le concept de micro-crèche permettait de répondre à ces deux attentes.

Comment le concept a-t-il été accueilli ?

NB : Pour une mère de cinq enfants comme moi, ça simplifie la vie. J'ai d'ailleurs participé à sa création aux côtés des élus MSA. Nous disposons enfin d'une crèche près de chez nous, et son fonctionnement est très souple : les enfants sont accueillis à des horaires adaptés au rythme des

parents, et le restaurant scolaire de la commune livre les repas. Mais ce qui est vraiment apprécié, c'est la convivialité et les échanges entre les parents et les animatrices de la petite enfance. Ça ne se retrouve pas dans toutes les crèches ! D'ailleurs, plusieurs communes du canton souhaitent déjà nous imiter.

Quelle a été l'implication des délégués dans ce projet ?

AB : Les délégués se sont investis en amont et tout au long du projet. Leur implication a été multiple. →

→ Plusieurs réunions ont été nécessaires pour concrétiser l'idée, en lien avec l'animateur de l'échelon local et le service ASS de la MSA. Ensuite, il a fallu partager le projet avec les personnes intéressées et mobiliser des partenaires tels que le conseil général et la commune. Celle-ci a mis à disposition un local et le personnel d'entretien ;

trois assistantes maternelles ont été embauchées. La MSA a financé le projet à hauteur de 20 000 euros. Aujourd'hui, la MSA et ses élus continuent leur travail de suivi et de conseil. Je les représente, notamment au sein du conseil d'administration de la micro-crèche.



Jean-Marc Latour,
vice-président du comité
d'action sanitaire et sociale (CASS).

« La politique d'ASS s'enrichit des expérimentations locales »

« Les orientations de la politique d'ASS du précédent mandat étaient guidées par une volonté de cohérence institutionnelle, de transparence financière et d'ouverture à tous nos adhérents.

Lors de ce mandat, nous avons cherché à l'enrichir des innovations et des expérimentations locales. Nous organisons des échanges réguliers avec les caisses pour faire remonter les projets et mutualiser les pratiques. Ainsi, la politique de l'habitat et du logement est-elle issue d'actions initiées dans quelques départements.

Autre démarche innovante, la transversalité entre les services des caisses permet d'apporter une réponse globale et efficace aux adhérents en difficulté. C'est cela le guichet unique !

Aujourd'hui, élus et travailleurs sociaux s'impliquent autour de pratiques nouvelles pour l'action sociale avec trois objectifs : veiller à ce que chaque assuré bénéficie de la plénitude de ses droits, accompagner tous les adhérents en situation de rupture familiale ou professionnelle et faire jouer la solidarité sur les territoires de vie par des actions impliquant toute la population. »

en bref

Le bilan

- **L'enfance :**

65 373 familles bénéficient de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). En 2008, 16 millions d'euros pour l'accueil du jeune enfant et 10,2 millions d'euros pour les contrats enfance, temps libre et jeunesse.

- **La jeunesse :** l'appel à projets jeunes et le concours « Pré Vert » récompensent l'action des jeunes en milieu rural sur des thématiques de société.

- **L'appui à la fonction parentale :** les MSA participent avec leurs partenaires locaux aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, aux points info-familles et à la médiation familiale.

Les perspectives

- **Le nouveau plan d'action institutionnel 2010-2013 est organisé autour de 3 publics-**

cibles : « enfance/famille », « jeunesse » et « personnes handicapées ». Il propose une offre d'action sociale transversale avec une dimension territoriale renforcée. Les problématiques de santé, d'habitat, d'insertion et de mobilité y sont intégrées pour chacun des 3 publics.

« la transversalité entre les services permet d'apporter une réponse globale et efficace aux adhérents »

“ La politique de la MSA place le patient au cœur du système de soins ”

La MSA a une approche proactive et globale sur les questions de santé. Sa politique en matière de prévention et d'organisation du système de santé sur les territoires a pour objectif de garantir le meilleur accès aux soins des populations agricoles et rurales. Le point avec Henri Rocoulet, président de la commission santé et assurance maladie (CSAM) de la CCMSA.



Quelle est la politique institutionnelle en matière de santé ?

Notre politique en matière de santé englobe la gestion du risque et l'accès aux soins. Opérateur pour le paiement des prestations, la MSA connaît précisément ses adhérents, ce qui lui permet de cibler les risques et de mettre en œuvre une politique de prévention adaptée. Ainsi proposons nous depuis plusieurs années des dispositifs de prévention, en faveur des personnes âgées par exemple, qui font figure de référence pour les autres régimes aujourd'hui.

Partout, nos adhérents doivent pouvoir accéder à des soins de qualité. Nous nouons des partenariats avec les professionnels de santé pour favoriser leur installation en milieu rural, mettre en place des maisons de santé rurales pluridisciplinaires et faire fonctionner des réseaux.

Quel est le rôle des caisses dans la politique de santé ?

Là encore, notre organisation mutualiste fait ses preuves. En effet, les caisses mettent en œuvre de façon homogène les actions définies par la politique institutionnelle. Mais elles

contribuent aussi aux orientations nationales par la remontée et la mutualisation des expérimentations qu'elles mènent sur le terrain.

Comment les élus défendent-ils la position de la MSA dans le contexte de la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS) ?

La MSA a pris position en faveur des ARS, qu'elle conçoit comme une solution de pilotage de nature à améliorer la coordination et la coopération entre les différents acteurs. Elle est présente dans les groupes de travail en tant que partenaire des pouvoirs publics. Ainsi la CSAM a-t-elle proposé des amendements au projet de loi pour une meilleure représentation de ses élus dans les conseils de surveillance et pour favoriser la prise en compte des initiatives du terrain en matière médico-sociale.

Dans ce cadre, quels sont les atouts de la MSA ?

J'en vois trois principaux : la légitimité de nos élus dans les conseils d'administration, notre implication dans l'inter régimes depuis 1996 et notre expertise des spécificités des populations agricoles et rurales.



Georgette Rousselet,
présidente de la MSA
Mayenne-Orne-Sarthe.

« La réussite des Instants Santé est largement due à la mobilisation des délégués »

« Notre caisse se mobilise pour sensibiliser ses adhérents à la prévention santé ; nous veillons à y consacrer les moyens nécessaires. Environ 50 % des plus de 45 ans participent à des examens pré-médicaux. Cette réussite est largement due à l'engagement des délégués : ils font la promotion des Instants Santé et contribuent à leur organisation pratique dans les communes. C'est un moment privilégié de dialogue avec la population ; ils en profitent pour présenter les autres actions de prévention et de dépistage des cancers.

En retour, les comités cantonaux sont informés du taux de participation sur leur territoire afin qu'ils mesurent le résultat de leur implication. »



Michelle Cheron,
présidente cantonale
de Vibraye (Sarthe).

« Un petit déjeuner nous a permis de sensibiliser les assurés à l'équilibre alimentaire »

« En novembre 2008, nous avons décidé de sensibiliser les participants des Instants Santé à la question de l'équilibre alimentaire.

Après leur examen médical, nous leur avons proposé un petit déjeuner équilibré qui les a ravis. Pendant cette collation, nous avons pu échanger et leur faire remplir un petit jeu-sondage sur leurs habitudes alimentaires. Avec les réponses collectées, nous pouvons ainsi construire une action spécifique sur ce thème.

Tout cela contribue à ce que la MSA soit perçue comme un organisme qui veille sur la santé de ses adhérents. »

en bref en bref
en bref en bref
en bref en bref

Le bilan

- « Les Instants Santé », un bilan gratuit de prévention en 3 étapes : remplissage d'un auto-questionnaire par l'adhérent, réalisation d'un bilan pré-médical et consultation de prévention chez le médecin généraliste.

- Localement, conférences-débats et ateliers contribuent au déploiement des 4 plans institutionnels : « Bien vivre après 50 ans », plans dentaires, accompagnement des patients en ALD et lutte contre la précarité.

- Des initiatives sont prises par les élus, comme la formation au secourisme ou les risques à la ferme.

Les perspectives

- Développer la création de maisons de santé rurales (MSR) pluridisciplinaires : des lieux uniques pour améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et qui favorisent la coordination, la continuité et la permanence des soins. 8 MSR ouvertes et 60 projets initiés dans des zones rurales déficitaires en offres de soins.

- Participer à la création des ARS en 2010, qui piloteront au niveau régional le système de santé (hôpital, ville et médico-social), et veiller à la prise en compte des spécificités des besoins du milieu rural.

“ Le concept de MARPA était approprié aux besoins de Tigery ”

La MSA Ile-de-France a accompagné la création de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) de Sénart à Tigery (Essonne), inaugurée le 21 novembre 2008. Présentation de Jean-Claude Vaint, délégué cantonal de Corbeil-Essonnes.



Quelle a été votre contribution dans ce projet ?

En 2005, j'ai mené une enquête auprès des habitants de plus de 60 ans pour savoir comment ils appréhendaient leur vieillissement. Quand la décision a été prise de construire la MARPA, j'ai intégré le bureau de la commission sociale avec les représentants des communes environnantes. J'ai pu ainsi participer à la conduite du projet pour son aménagement et son fonctionnement. J'ai également contribué à la rédaction du livret d'accueil, du dossier d'inscription et du contrat de séjour. Présent au conseil d'administration, je poursuis mon engagement dans la vie sociale de la MARPA.

Pourquoi avoir créé une MARPA à Tigery ?

Face au vieillissement de la population, Tigery et les communes du syndicat d'agglomérations de la ville nouvelle de Sénart se sont interrogés sur la réalisation d'une structure d'accueil

pour personnes âgées. Le maire et la MSA se sont rencontrés et le concept de MARPA a été perçu comme celui répondant le mieux au besoin : il offre un logement indépendant et sécurisé, avec tous les services à proximité.



Roger Aycaguer,

président cantonal à la MSA Sud-Aquitaine.

« Les adhérents manquaient d'informations sur le maintien à domicile »

« L'idée du forum "Bien vieillir en Amikuze", qui s'est tenu le 14 avril 2007, à Saint-Palais, est partie de la rencontre d'une assistante sociale avec une Saint-Palaisine de 82 ans qui se renseignait sur ses possibilités de maintien à domicile. Cette demande nous a donné

l'idée de lancer une étude qui a révélé que les personnes âgées et leurs familles manquaient vraiment d'informations sur le sujet. Avec les services de la caisse, nous avons alors décidé de mettre sur pied un forum pour leur permettre de rencontrer les organismes locaux et les intervenants dans ce domaine (conseil général, associations, réseau gérontologique, médecins...). Pour cela, nous avons recherché des partenaires et informé le public avec des affiches et des dépliants. C'était la première fois qu'on permettait aux aînés de la région et à leurs aidants d'échanger dans un même lieu avec tous les acteurs compétents ; plus de 200 personnes sont venues ! Depuis, des liens se sont tissés entre les participants. Nous avons donc renouvelé l'opération le 18 avril 2009. »

« Notre expérience et nos savoir-faire sont reconnus par l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux »



Jean-François Bouchet,
président du comité d'action sanitaire
et sociale (CASS).

« Nos enjeux : le grand âge et l'aide aux aidants »

« La démographie de la population agricole et rurale a conduit la MSA à concevoir de multiples dispositifs pour les personnes âgées ; les deux actions présentées ici en témoignent.

L'évolution de la structure familiale (éloignement des enfants), la préoccupation d'une bonne santé physique et morale, ainsi que la volonté de préserver son autonomie et le lien social conduisent la population à être de plus en plus active vis-à-vis de l'avancée dans l'âge. Notre politique a consisté à anticiper ces besoins et à inventer des solutions individuelles et collectives adaptées aux différentes situations. Centrée autour de l'accompagnement des personnes âgées dans leur milieu de vie, elle s'est élargie à la prévention du vieillissement. La question du grand âge et de la dépendance ainsi que l'aide aux aidants constituent à présent de nouveaux enjeux.

Aujourd'hui, notre expérience et nos savoir-faire sont reconnus par l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux. La convention conclue récemment avec la CNAV nous permet ainsi d'avoir, avec les CRAM, une approche territoriale plus forte dans la conduite des actions. De même, une convention avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) va être signée. »

en bref en bref
en bref
en bref en bref
en bref

Le bilan

- **128 MARPA ouvertes**, 101 projets en cours.
- **PAC Eurêka** : 70 000 bénéficiaires du programme d'activation cérébrale pour prévenir et préserver l'autonomie.
- **« Bien vieillir après 50 ans »** : 40 MSA ont engagé un plan d'action, 17 réalisés, 23 en cours de finalisation.
- **24 réseaux gérontologiques**, 22 projets en cours de création.
- **Les aidants familiaux** : un accompagnement par la formation, des temps de répit, des groupes de parole et des réseaux d'aidants.

Les perspectives

- **Réseaux Alzheimer** : 2 MSA expérimentent le dispositif (dans les départements du Finistère et du Doubs) et 4 autres projets sont en cours.

“ Une démarche gagnant-gagnant pour travailler sereinement ”

La MSA a une approche durable et pluridisciplinaire de la santé-sécurité au travail. Elle s'appuie sur quatre valeurs fortes : la promotion de l'homme au travail, la proximité, le suivi et l'accompagnement. Regards croisés de Claudine Faure, représentante des employeurs, et Henri Rocoulet, représentant des salariés.



Qu'apporte la prévention des risques professionnels aux employeurs et aux salariés ?

CF : Les employeurs ont progressivement pris conscience qu'en s'engageant dans une mise aux normes ou dans un plan de prévention, ils diminuent la pénibilité des tâches et améliorent la sécurité sur leur lieu de travail tout en augmentant la rentabilité de leur entreprise.

HR : La prévention des risques a une conséquence directe sur les accidents du travail : en 30 ans, leur fréquence s'est réduite de 30 %. C'est un vecteur important pour améliorer les conditions de travail, et donc la qualité de l'emploi agricole.

Quels sont les axes du plan santé-sécurité au travail ? Pour quels résultats ?

HR : Le plan pluriannuel 2006-2010 est le résultat du travail

accompli avec les MSA à partir d'une enquête qui a permis d'identifier les besoins. Pour couvrir l'ensemble des travailleurs agricoles, il a été conçu à trois entrées : par risques professionnels, par populations-cibles et par filières professionnelles. Par ailleurs, des conventions nationales d'objectifs de prévention sont signées avec les filières et déclinées localement en contrats de prévention avec les entreprises ; cela permet de mettre en place des démarches participatives avec leurs salariés. Sous l'impulsion des CPSS, les caisses déclinent un socle commun (sur le risque routier par exemple) et impulsent des actions adaptées aux productions de leur département (viticulture par exemple). Une évaluation complète sera réalisée cette année.

CF : Aujourd'hui, la profession participe davantage aux réunions d'information et aux formations ;

cette sensibilisation est le fruit du travail des délégués sur le terrain. Autre résultat concret, les exploitations de bois, qui se sont fortement investies, ont vu leur taux de cotisation-accidents du travail passer de 13,25 % à 12,60 % en 4 ans.

Pourquoi avoir déployé une politique commune aux salariés et aux non-salariés ?

CF : Sur une exploitation, salariés et non-salariés réalisent les mêmes travaux, sur les mêmes lieux. L'intervention des préventeurs de la MSA s'opère, sans distinction, au niveau de l'entreprise agricole, pour un environnement de travail plus serein.



« La réussite tient à la mobilisation des salariés et des exploitants »

Face au nombre croissant des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans le secteur viticole, la MSA Sud-Champagne a décidé de sensibiliser la profession à ces risques via la formation. Points de vue de Thierry Belorgeot (à gauche), délégué cantonal MSA et président de section du Syndicat Général des Vignerons (SGV), et de Jean-François Rosselle, conseiller en prévention des risques professionnels.

Qu'entend-on par TMS ?

JF R : Ce sont des maladies professionnelles liées à des atteintes aux tendons, aux ligaments et aux muscles des membres supérieurs (poignet, main, coude, cou, épaule).

Quelles ont été les conditions de réussite de votre action de sensibilisation à ces risques ?

TB : Il faut voir ce que vivent les viticulteurs : je me souviens par exemple d'un salarié qui a dû être arrêté près de 6 mois ! Pour traiter de la prévention, les professionnels doivent être associés à la préparation des formations pour y apporter leur regard critique et leur appui.

JF R : Pour réussir une formation de sensibilisation, il faut un outil efficace, et le support de la CCMSA s'est avéré très utile. Mais la réussite tient avant tout à l'adhésion des exploitants et des salariés concernés et à la mobilisation des partenaires ; l'implication de l'échelon local est indispensable.

Comment s'organise le partenariat entre élus locaux et préventeurs ?

JF R : C'est un travail d'équipe. Grâce aux délégués, nous intervenons à un niveau très local et nous pouvons réfléchir à d'autres pistes d'actions avec tous ceux qui travaillent dans les vignes.

TB : Lors des réunions de secteurs, je suis à l'écoute des problèmes que rencontrent les viticulteurs dans leurs conditions de travail et je peux les informer sur les formations existantes.

en bref en bref
en bref en bref
en bref en bref

Le bilan

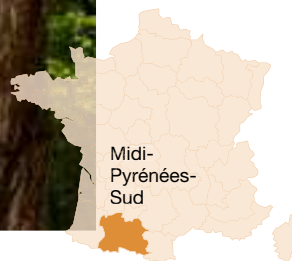
- **116 115 accidents du travail déclarés en 2007** : 31 000 pour les non-salariés agricoles et 85 115 pour les salariés agricoles.
- 94 % des cas de maladies professionnelles reconnues au régime agricole sont des TMS.
- **Phyt'attitude** : 168 cas d'intoxication recensés en 2007.
- **La prévention SST :**
 - 1,8 million de personnes concernées par les actions de prévention SST ;
 - des conventions nationales d'objectifs de prévention signées avec 13 filières professionnelles ; 450 contrats de prévention conclus avec les entreprises ;
 - site d'information sur la SST : <http://references-sante-securite.msa.fr> ;
 - la SST intégrée au parcours à l'installation des jeunes agriculteurs.

Les perspectives

- **Une convention signée avec l'INRA** pour mener des études sur l'emploi agricole.

“ Nos délégués savent mobiliser des chaînes de solidarité ”

La MSA est particulièrement attentive et solidaire face aux crises affectant ses adhérents, quelles qu'en soient les causes. Dans ces moments difficiles, les élus jouent un rôle essentiel. Témoignage de Bernard Pladepousaux, président de la MSA Midi-Pyrénées-Sud.



apprécier la situation des adhérents, proposer une intervention adaptée et assurer un suivi social.

Concrètement, comment cette politique est-elle mise en œuvre ?

Pour être efficaces, il faut travailler en partenariat avec l'ensemble des intervenants du monde agricole. Face à la FCO et à la grippe aviaire, nos services de prévention et de médecine du travail ont collaboré avec les services vétérinaires et la DDAF, tout en associant les représentants des filières. Les mesures d'accompagnement ont été relayées sur le terrain par nos délégués, qui ont pu faire jouer leur réseau local. Dans ces situations, ils savent bien mobiliser des chaînes de solidarité.

Quelle est la politique du conseil d'administration en matière de gestion des crises agricoles ?

Malheureusement, ces dernières années, notre région a été touchée par de nombreuses crises climatiques (tempête de janvier 2009, canicule) et sanitaires (fièvre catarrhale ovine – FCO, grippe

aviaire, ESB). Nous nous sommes donc organisés pour pouvoir réagir et intervenir rapidement auprès des populations ou des filières professionnelles touchées. Pour cela, le conseil d'administration s'appuie sur notre guichet unique et le réseau des délégués : techniciens et élus agissent en complémentarité pour



Claude Vabre, délégué cantonal et membre du comité départemental du Gers.

« Il était naturel que je propose mes services »

« La tempête Klaus du 24 janvier a provoqué beaucoup de dégâts sur les habitations et les exploitations du village ; nous sommes restés une semaine sans électricité et 15 jours sans téléphone. Il a fallu utiliser des tronçonneuses pour déblayer les routes et découper les arbres tombés ou dangereux ; j'ai donc demandé aux préventeurs de la MSA de nous former pour éviter des accidents.

Depuis la tempête de 1999, je suis le seul à être équipé d'un générateur. Alors, avec le maire, nous l'avons mis à la disposition de ceux qui souhaitaient recharger leur congélateur. J'ai également dépanné mon voisin en eau pour son élevage de poulets. C'était naturel que je propose mes services, c'est ça la solidarité ! Tout le monde sait que je suis élu MSA, on m'a donc signalé ceux qui se trouvaient en difficulté, notamment une personne handicapée que j'ai mise en relation avec le service social. »

« Nous travaillons de manière concertée et objective pour rechercher la plus grande équité possible »



Michel Morel,
président de la commission
du financement institutionnel (CFI).

« Nos dispositifs ont fait la preuve de leur efficacité »

« L'agriculture est un secteur exposé aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, qui la soumettent à des crises fréquentes. La MSA gère plusieurs dispositifs qui permettent d'en réduire l'impact en mettant en œuvre la solidarité professionnelle, comme la prise en charge partielle des cotisations ou l'attribution d'échéanciers de paiement dans le cadre du FSCA, créé par la MSA en 2001. Ces dispositifs ont été consolidés au cours de ce mandat et ont fait preuve de leur efficacité.

Au niveau national, la CFI assure la répartition des fonds entre les départements et selon les productions en difficulté. Nous travaillons de manière concertée et objective pour rechercher la plus grande équité possible.

Dans les caisses, la CRA attribue les échéanciers de paiement. En lien avec la CDOA, elle instruit les dossiers éligibles pour la prise en charge des cotisations. Dans le cadre du guichet unique, ces aides sont complétées par les soutiens qu'accorde l'ASS aux familles en difficulté.

La profession et les pouvoirs publics reconnaissent aux administrateurs cette capacité à gérer des fonds de manière responsable. »

en bref en bref
en bref en bref
en bref en bref

105 millions d'euros,

telle est l'enveloppe du fonds de solidarité des crises agricoles (FSCA), financée sur des fonds mutualisés par les MSA pour l'attribution d'échéanciers de paiement en faveur des exploitants et des entreprises agricoles en difficulté.

40 000

échéanciers ont été accordés au cours du mandat 2005-2010, pour un montant de 229 millions d'euros, dans le cadre des crises viticole, porcine, ovine, avicole, fruits et légumes, fièvre catarrhale et sécheresse.

15 millions d'euros,

c'est le montant annuel des cotisations prises en charge par la MSA pour les agriculteurs en difficulté. En 2009, 30 millions supplémentaires ont été accordés dans le cadre du plan d'urgence pour l'agriculture, financés à parts égales par le Ministère de l'Agriculture et la MSA.

4 millions

de crédits ont été ouverts par la CCMSA pour accorder des aides financières aux entreprises et aux personnes touchées par la tempête Klaus.

“ Les élus, garants de la bonne gestion du régime ”

En confiant la gestion du financement du régime des non-salariés agricoles à la MSA, l'État reconnaît pleinement la compétence de l'institution. Les élus portent cette responsabilité. Explications de Gérard Pelhate, président de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole.



Quelles sont les responsabilités des élus dans la gestion de la MSA ?

Les conseils sont garants sur le plan politique de la bonne administration et de la juste utilisation des fonds publics ; leurs décisions sont prises en cohérence avec ces principes. Les administrateurs doivent être attentifs à la sécurisation et à l'efficacité de la gestion. En ce sens, pour une bonne gestion du service public, les élus et l'ensemble des caisses doivent s'approprier les enjeux de la certification des comptes grâce au contrôle interne. Par ailleurs, la protection sociale solidaire implique que chaque adhérent soit informé de ses droits mais aussi de ses devoirs et que, participant au financement, il s'en sente responsable. À ce titre, la lutte contre la fraude est une préoccupation importante et légitime. Enfin, les élus prennent part à la déclinaison des politiques nationales de maîtrise médicalisée des dépenses de santé : ils participent à la diffusion des pratiques de prévention sur le terrain contribuant ainsi au mieux-être de chacun et à la réduction des déficits.

La disparition du Ffipsa, risque ou opportunité pour la MSA ?

La question du déséquilibre du Ffipsa s'est posée dès sa création en 2004, car les recettes affectées n'étaient ni stables, ni suffisantes. Sa disparition marque l'aboutissement de la longue concertation avec les pouvoirs publics pour consolider le régime des non-salariés agricoles. La décision de supprimer le Ffipsa constitue une opportunité pour la MSA dans la mesure où l'État nous confie la responsabilité de la gestion du régime. C'est une

véritable reconnaissance pour nous. Par ailleurs, nous sommes satisfaits que l'État ait repris la dette cumulée de 7,5 milliards d'euros et que des mesures aient été prises pour le financement de la branche maladie : l'affectation d'une recette nouvelle devrait rapporter plus d'un milliard d'euros et une dotation d'équilibre du régime général pourra la compléter si nécessaire. Aujourd'hui, il reste à trouver un financement stable pour faire face au déficit structurel de la branche vieillesse, représentant 1,2 milliard d'euros.

« L'organisation de conférences de santé a permis de sensibiliser la population rurale à la prévention »



Dominique Bossong,
président de la MSA Bourgogne.

« Informer et responsabiliser les assurés »

« La politique de prévention santé du conseil d'administration s'inscrit dans le cadre des orientations institutionnelles (Instants Santé, campagnes de vaccination...) et des priorités définies par les pouvoirs publics (accompagnement du vieillissement, prévention du cancer...).

En cohérence avec cette politique, nos échelons locaux ont souhaité mettre en place des conférences sur le dépistage des cancers du sein et du côlon.

En Côte-d'Or, les élus ont travaillé avec le comité départemental de la Ligue contre le cancer, l'association pour le dépistage des cancers, les réseaux de santé, les Clic et les mairies.

Les six conférences organisées ont permis de sensibiliser la population rurale (environ 500 personnes) à la prévention des cancers, d'inciter au dépistage et d'orienter vers les différents types d'accompagnement des malades et de leurs proches.

De plus, l'organisation de ces conférences a permis d'initier une dynamique locale durable autour de groupes de bénévoles, relais entre la population et le comité départemental de la Ligue contre le cancer. »

en bref

26,7 milliards d'euros

de prestations versées
par la MSA, plus de la moitié
concernent les retraites.

11 milliards d'euros

de cotisations et de CSG
sont perçus.

“ Se moderniser pour compléter la protection sociale des adhérents ”

L'offre de services sur les territoires (OST) est le fruit d'une politique institutionnelle fondée sur les spécificités locales. Elle se traduit sur le terrain par des actions, des partenariats et l'accompagnement de structures mobilisant largement les élus de la MSA. Commentaires de Guy Faugeron, administrateur à la MSA du Limousin et président de l'association « Horizon Limousin Services ».



personnes ayant besoin d'une aide à domicile et celles à la recherche de ce type d'emploi. En effet, certains agriculteurs ou leur conjoint cherchent des revenus complémentaires. Ils contribuent à les mettre en relation avec l'association et jouent à ce titre le rôle de vecteur de communication.

Quelle est l'activité de l'association « Horizon Limousin Services » ?

C'est une association de services aux personnes qui a pour missions l'entretien du cadre de vie et l'assistance à domicile des personnes dépendantes : aide au lever et au coucher, à la toilette ou à la préparation des repas... Elle a été créée en 1995 à la demande du conseil d'administration de la MSA et d'un conseiller général de la Creuse, pour intervenir dans un secteur très rural, le plateau de Millevaches, exclu de ce type de services en raison des frais liés à la distance entre les clients.

En 2008, elle a participé à la création de MSA Services Limousin et élargi son périmètre au niveau régional, ainsi que son activité au jardinage et au bricolage. Aujourd'hui, elle ambitionne de devenir une association prestataire qui offre une gamme complète de services en adéquation avec les besoins des personnes et les spécificités du territoire : elle réfléchit à la mise en place d'un service de transport.

Quel est le rôle des élus de la MSA dans une telle initiative ?

Les délégués cantonaux assurent le maillage du territoire ; ils sont amenés à connaître à la fois les

Plus généralement, quels rôles peuvent jouer les délégués dans l'offre de services ?

Par leur proximité avec les adhérents, ils connaissent les besoins existants ou émergents et favorisent leur remontée : ils jouent le rôle d'accompagnateur social. Certains d'entre eux siègent dans différentes institutions (communes, conseil général...) ; cette pluralité de mandats constitue un bon moyen pour faire connaître et porter les projets de la MSA. De plus, nos partenaires apprécient leur expérience et leur connaissance des politiques menées dans les trois départements de la Région.

« Notre politique d'offre de services sur les territoires repose sur une dynamique ascendante »



Jean-François Bouchet,
rapporteur du PAS sur l'offre
de services sur les territoires.

« Un nouveau champ d'actions dans le prolongement du service public »

« Notre politique d'offre de services sur les territoires repose sur une dynamique ascendante.

Les délégués, en phase avec les réalités locales, identifient les besoins et participent à la réalisation d'états des lieux en lien avec les services de la caisse. Leur collaboration apporte un regard objectif à l'établissement de diagnostics et à la recherche de solutions qui répondent aux attentes des populations rurales. L'OST constitue, pour la MSA, un nouveau champ d'actions à explorer dans le prolongement de ses missions de service public. Cela suppose d'imaginer de nouvelles façons de travailler : mutualiser nos actions et développer des outils d'accompagnement pour inciter le déploiement des MSA Services.

Aujourd'hui, on perçoit que l'attente de chacun en matière de services est croissante ; la diversité des appels reçus par la plate-forme Fourmi-Verte en témoigne.

La MSA doit faire preuve de sa capacité à s'organiser pour impulser une approche nouvelle qui permette la recherche et la mise en œuvre de services toujours plus innovants. »

en bref

11 000

appels traités en 2008 par Fourmi-Verte, plate-forme téléphonique qui met en relation les particuliers et les prestataires de services et répond à 97 % des demandes.

25

nouveaux projets de services à la personne à domicile dans les domaines de services prestataires et mandataires : transport à la demande, téléassistance, portage de repas, jardinage, garde d'enfants à domicile.

6

projets de structures d'insertion par l'activité économique.

35

MSA Services à l'horizon 2010, pour animer et gérer de façon autonome l'ensemble des structures de services mises en place à l'initiative des caisses de MSA.

“ Imaginer les prestations et les services

Chargé de recherche CNRS au CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences-Po), Bruno Palier étudie les systèmes de protection sociale en France et en Europe, et enseigne à Sciences-Po Paris. Il aborde, pour la MSA, la question de l'innovation sociale.



« Porter de nouvelles solutions dans le débat public pour imaginer les prestations du futur »

« La MSA prend en compte la totalité des aspects de la protection sociale dans un guichet unique proche du terrain. Grâce à cette spécificité et au travail de ses conseils d'administration, elle s'est montrée extrêmement innovante en matière de filières de soins et gérontologiques ou de maisons de santé rurales, pour ne citer que ces exemples.

Sur la base de ces expériences réussies qu'il convient de valoriser et de multiplier, il est important de poursuivre ce travail d'initiatives et d'adaptation du service aux situations particulières auxquelles les caisses se trouvent confrontées. C'est sur ce registre que les conseils d'administration doivent poursuivre leurs actions.

Quels rôles pour les conseils d'administration ? C'est d'être à l'écoute des demandes du terrain, de représenter les assurés et de porter de nouvelles solutions dans le débat public pour imaginer les prestations du futur. En retour, c'est de relayer, auprès des assurés, les décisions politiques et les transformations en cours.

de demain pour les populations rurales

Les administrateurs et les élus ont en effet un rôle d'innovation dans les risques traditionnels, mais aussi une capacité à saisir les évolutions et les nouveaux besoins de la société et à imaginer les solutions pour y répondre. La MSA s'y prête particulièrement bien puisque, au-delà de ses fonctions définies, elle doit assurer une protection sociale pour tous les risques encourus par sa population.

Trois nouveaux risques seront à prendre en charge à l'avenir. Tout d'abord, le manque de qualification, qui devient de plus en plus synonyme de chômage et de difficultés pour retrouver un emploi : il constitue aujourd'hui un véritable risque social. Peut-on alors inventer des « protections formation et emploi » ou d'autres aides de cette nature ? De nouvelles façons d'agir associant différents partenaires sont à trouver sur le terrain, et la MSA et ses élus peuvent y jouer un rôle.

Deuxième nouveau risque social : ne pas pouvoir poursuivre son activité professionnelle faute de mode de garde des enfants. De plus en plus de femmes souhaitant travailler en dehors du foyer, nos organismes de protection sociale peuvent-ils fournir une aide qui permette de concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Comme le montre ce rapport, la MSA a su participer à la mise en place de micro-crèches ; l'accueil de la petite enfance dans les meilleures conditions doit rester un objectif.

« Les administrateurs et les élus ont un rôle d'innovation dans les risques traditionnels, mais aussi une capacité à saisir les évolutions et les nouveaux besoins de la société et à inventer des réponses adaptées »

Dernier grand risque à venir, la dépendance des personnes âgées. Si les organismes de protection sociale ne se mobilisent pas pour aider les familles à soutenir leurs parents dépendants, alors les contraintes de temps et le coût de la prise en charge résidentielle médicalisée deviendront insupportables pour de nombreuses familles. Les caisses de MSA doivent, plus que jamais, évaluer les besoins associés à ce nouveau risque pour concevoir des dispositifs avec les acteurs compétents ; reste la question de leur financement.

D'une façon générale, au fil des innovations et des adaptations, la MSA se transforme progressivement en un système de protection sociale non plus

seulement agricole mais participant à la prise en charge des risques sociaux du territoire rural pris dans son ensemble. Les difficultés y sont particulières : déserts médicaux, vieillissement démographique

prononcé... Les administrateurs des caisses de MSA en sont particulièrement conscients, et il est essentiel qu'ils contribuent encore à améliorer la protection sociale de l'ensemble de la population vivant sur le territoire rural. »

“ Les élections 2010, une étape essentielle pour une gouvernance mutualiste toujours plus vivante et attractive ”

3,2 millions
d'électeurs adhérents
de la MSA vont élire leurs
élus en janvier 2010

Les élus de la MSA

27 000 élus délégués
aux assemblées générales
des caisses de MSA

**1 500 membres des
comités départementaux**
(administrateurs et délégués
cantonaux)

1 072 administrateurs
des caisses de MSA

29 administrateurs
à la Caisse Centrale de MSA

Le calendrier électoral

- **1^{er} avril 2009** : appréciation de la qualité d'électeur
- **1^{er} décembre** : dépôt des candidatures
- **14 décembre** : publication des candidatures
- **du 5 au 20 janvier 2010** : période de vote
- **26 janvier** : dépouillement du scrutin et proclamation des résultats
- **26 mars au plus tard** : assemblées générales électorales des caisses
- **20 mai** : assemblée générale électorale de la CCMSA

Les 35 MSA au 1^{er} avril 2010



Glossaire

Liste des sigles utilisés dans le Rapport mutualiste

ALD : Affections Longue Durée	CSG : Contribution Sociale Généralisée
ARS : Agence Régionale de Santé	CVI : Commission de la Vie Institutionnelle
ASS : Action Sanitaire et Sociale	DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
CASS : Comité d'Action Sanitaire et Sociale	ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine
CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole	FCO : Fièvre Catarrhale Ovine
CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture	FFIPSA : Fonds de Financement des Prestations Sociales Agricoles
CEVIPOF : Centre de recherches politiques de Sciences-Po	FSCA : Fonds de Solidarité des Crises Agricoles
CFI : Commission du Financement Institutionnel	INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination	MARPA : Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées
CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	MSR : Maison de Santé Rurale
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique	OST : Offre de Services sur les Territoires
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
CPSNS : Comité de Protection Sociale des Non-Salariés	PAS : Plan d'Action Stratégique
CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés	SGV : Syndicat Général des Vignerons
CRA : Commission de Recours Amiable	SST : Santé-Sécurité au Travail
CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie	TMS : Troubles Musculo-Squelettiques
CSAM : Commission Santé et Assurance Maladie	

Remerciements : Roger Aycaguer, Anne Begouin, Jean-François Belliard, Thierry Belorgeot, Nathalie Berthonnaud, Dominique Bossong, Jean-François Bouchet, Michelle Cheron, Guy Faugeron, Claudine Faure, Jean-Marc Latour, Michel Morel, Bruno Palier, Gérard Pelhate, Bernard Pladepousaux, Marie-Claire Quesnel, Henri Rocoulet, Jean-François Rosselle, Georgette Rousselet, Claude Vabre, Jean-Claude Vaint.

Conception-réalisation : Tagaro! **DDB**[®] - CCMSA. Crédits photographiques : Franck Beloncle, Getty images, photothèque CCMSA. Rédaction CCMSA/DAJI : Christian Fer, Brigitte Riberolles, Christophe Gatschiné, Françoise Lafage, Patrick Coatanea.

Rapport imprimé avec des encres végétales sur du papier PEFC provenant de forêts gérées durablement, par Dridé certifié Imprim'Vert.

© La reproduction d'articles du Rapport mutualiste 2008 est subordonnée à une autorisation préalable.



PEFC/10-31-1075





**CCMSA - Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles**

Les Mercuriales
40, rue Jean-Jaurès
93547 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 41 63 75 62
Fax : 01 41 63 71 15
www.msa.fr